

## Les Travaux de Rénovation du Patrimoine Bâti



**Un service ouvert aux communes qui rentrent dans le "dispositif TCCFE" et peut s'élever jusqu'à 80 000€ par an et par commune.**

**Le SDES vous accompagne dans tous vos travaux de rénovation partielle ou globale d'un bâtiment communal permettant la réalisation d'économies d'énergie et faisant l'objet d'une fiche CEE.**

**Des dossiers votés au fil de l'eau par le bureau syndical tous les mois et demi environ.**

### LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- ▶ ~~Les travaux réalisés doivent à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères techniques des fiches CEE, ces derniers seront cédés et conservés par le SDES<sup>\*</sup>.~~
- ▶ ~~Aucune participation ne sera accordée si le Temps de Retour sur Investissement (TRI) de l'opération globale est inférieur à 7 ans.~~

<sup>\*</sup> Si le produit de la valorisation représente plus de 50% de l'aide du SDES, le surplus de recettes sera reversé à la commune.

### LE MONTANT DES PARTICIPATIONS ?

Le montant annuel HT est plafonné à 80 000 € / an, quel que soit le nombre de dossiers présentés sur l'année civile et s'applique sur les montants HT comme suit :

% d'économie d'énergie de l'opération	Participation financière du SDES
> ou = à 20 %	20 %
> ou = à 35 %	35 %
> ou = à 50 %	50 %
Utilisation de matériaux isolants biosourcés	Bonification de 10% (dans ce cas plafond augmenté à 88 000 €/an)

Les économies d'énergies ci-dessus sont calculées sur la base de l'énergie finale économisée.

### LES TRAVAUX EXCLUS ?

- ▶ La création ou l'extension de bâtiments communaux.
- ▶ L'ensemble des travaux d'ordre esthétique : peinture, enduit, revêtement, carrelage...
- ▶ Les travaux répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité incendie et d'accès PMR.
- ▶ Les travaux de réaménagement intérieur : cloison, agencement...
- ▶ Les travaux tel que l'électricité, la plomberie, l'étanchéité, réfection toitures, réfection enduits muraux.

### Comment bénéficier de ce service ?

Contactez le service Transition Énergétique

✉ [sdes@sdes73.com](mailto:sdes@sdes73.com) ☎ 04 79 26 42 10